

Le marais de Bourneville

Un témoin des anciens paysages de la vallée de l'Ourcq

Le marais de Bourneville est un ensemble de 6 étangs situé en bordure du canal de l'Ourcq, en marge du Valois. Les étangs sont d'anciennes fosses de tourbage aux formes géométriques, issues de l'exploitation de la tourbe au début du XX^e siècle. Suite à l'abandon de cette activité, et en l'absence d'entretien, le marais a peu à peu été reconquis par la végétation. Afin de conserver ses richesses naturelles, le site est aujourd'hui géré par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.



Les seuils retiennent l'eau sur le site pour éviter la minéralisation de la tourbe et la disparition des tremblants.

Photo: A. Pironneau / CEN Picardie



Photo: B. Goumeur / CEN Picardie

La vue aérienne du marais de Bourneville montre bien les différentes fosses et le développement des boisements. En cet endroit, la vallée de l'Ourcq est canalisée. Depuis le panneau d'accueil, suivez le P'tit Léon sur le sentier indiqué ici en pointillés.

Les tourbières menacées

Le marais de Bourneville est l'un des derniers témoins des nombreux marais qui jalonnaient autrefois toute la vallée. Au cours du XX^e siècle, plantations, drainage et aménagements hydrauliques ont modifié la nature de la vallée et ont conduit à la disparition progressive de ces zones humides. Avec elles ont disparu des espèces de faune et de flore qui trouvent aujourd'hui refuge au marais de Bourneville. Ce dernier constitue ainsi un élément fort du patrimoine du Valois avec la présence de 5 espèces végétales rares et protégées par la loi en Picardie, et pas moins de 37 espèces de libellules, dont la très rare Leucorrhine à large queue. Cette originalité a justifié la prise d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope en 1994.

De nécessaires travaux de restauration et d'entretien

Afin de conserver les richesses naturelles liées à cette tourbière, une gestion adaptée est nécessaire. Les travaux mis en œuvre par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie luttent contre le comblement des étangs, l'embroussaillage des rives et surtout des tremblants. Des seuils hydrauliques ont par exemple été installés afin de conserver un niveau d'eau suffisant pour maintenir l'activité de la tourbière. L'entretien du site par le Conservatoire et la Commune permet également d'accueillir les visiteurs tout au long d'un sentier de découverte.



Laissez-vous guider par le P'tit Léon... il connaît par cœur le marais et ses habitants ! Sarez-vous les observer ? Le conte réalisé par l'école de Marolles est à votre disposition en mairie. Vous retrouverez quelques éléments de celui-ci tout au long du sentier...

Malgré ses couleurs vives, le Martin-pêcheur n'est pas facile à voir... Son cri caractéristique "tchiii" vous permettra peut-être de le surprendre près des eaux calmes et peu profondes... Il passe régulièrement l'hiver sur le site.



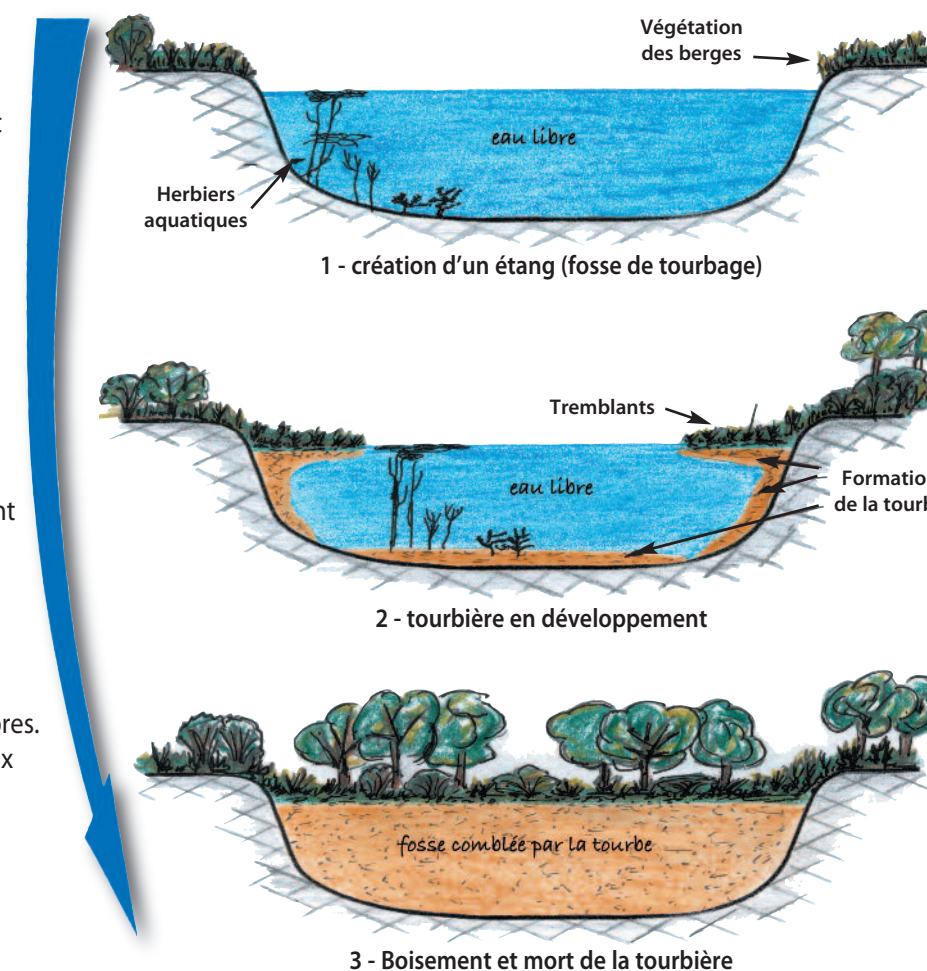
Agathe, Noëlle Le Guillouz

Vie et disparition d'une tourbière

La tourbe est constituée par l'accumulation sous l'eau de débris végétaux non décomposés. Ici, les restes des herbiers aquatiques s'accumulent chaque année au fond des étangs. Ces herbiers initient donc le développement de la tourbière et y demeurent étroitement liés (1).

La végétation amphibie colonise dans le même temps les rives des étangs pour former peu à peu des planchers flottants, appelés "tremblants". Lentement, année après année, ces derniers colonisent toute la surface de l'étang et contribuent également à la formation de la tourbe (2).

Dès que ces "tremblants" ont atteint une certaine épaisseur, ils sont rapidement colonisés par les arbres. La tourbière et son cortège de plantes et d'animaux si original disparaissent alors sous la forêt (3). La croissance de la végétation dans ce marais a donc donné naissance à la tourbière, mais elle peut en provoquer également la disparition en une centaine d'années.



Desirs: R. Monneyrol / CEN Picardie



Photo: A. Pironneau / CEN Picardie

Ici, le cheval constitue un indispensable collaborateur pour entretenir le site.

Attention !



Avertissement : les "tremblants" sont dangereux.
Pour votre sécurité, nous vous demandons de rester sur le sentier aménagé et de ne pas essayer de vous baigner.

Respectez ces milieux naturels fragiles et restez sur les chemins. La circulation d'engins motorisés sur le site est interdite par arrêté municipal. Pour tout renseignement sur le site, merci de contacter la commune ou le gestionnaire : Conservatoire d'espaces naturels de Picardie : Tél. 03 22 89 63 96 / www.conservatoirepicardie.org Rejoignez le Conservatoire et adhérez en ligne : www.conservatoirepicardie.org/adherer